PROCÈS-VERBAL
des opérations électorales pour la désignation des membres du conseil régional d'orientation de la délégation régionale Auvergne-Rhône-Alpes du CNFPT

COLLÈGE DES DÉPARTEMENTS

L'an deux mille vingt-et-un, le 9 février, en exécution du décret n°87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au CNFPT et de l'arrêté du président du CNFPT n° 128197 du 20 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des élections aux conseils régionaux d'orientation placés auprès des délégués régionaux du CNFPT, la commission chargée du recensement et du dépouillement des votes prévue à l'article 33-2 du décret précité, s'est réunie, au siège de la délégation, sous la présidence de DE SOUSA Séverine, Directrice et composée de :

- Cécile COTTIER Magistrate à la cour administrative d'appel de Lyon
- Jean-Patrick SERRES, Directeur général adjoint Département du Puy-de-Dôme (en visio)
- Frédéric CASTOLDI, Directeur général des services du Centre de gestion de l'Isère

La commission a procédé au recensement et au dépouillement des enveloppes adressées par correspondance, par les électeurs à la délégation régionale, au plus tard le 8 février 2021 à 16 heures.

I. DÉCOMPTE DU NOMBRE DE VOIX

- Nombre de sièges à pourvoir :	2
- Nombre d'électeurs inscrits :	12
- Nombre d'enveloppes extérieures recensées (x) :	7
- Nombre d'enveloppes extérieures non validées (y) : (parvenues hors délai, ou ne comportant par les mentions prévues à l'article 26 de l'arrêté du 20 novembre 2020, ou ne comprenant pas une seule enveloppe de scrutin)	1
- Reste nombre de votants (A = x - y) :	6
- Nombre d'enveloppes de scrutin recensées dans l'urne :	6
- Nombre d'enveloppes extérieures ne contenant pas d'enveloppe de scrutin (B) :	0
- Bulletins nuls (C) :	0
- Bulletins blancs (D) :	0
- Suffrages exprimés (E = A - [B+C+D]) :	6

Nombre de voix obtenues par la liste présentée : 6

II. PROCLAMATION DES RÉSULTATS

La commission proclame élu-e-s :

Titulaires	Suppléants
Christiane AGARRAT Vice-Présidente département du Rhône	LAFAY Annick, Conseillère départementale du Rhône
	MERLE Annick, Conseillère départementale de l'Isère
Jean-Sébastien LALOY, conseiller départemental de l'Allier	DELRIEU Annie, Conseillère départementale du Cantal
	BASTIDE Bérangère Conseillère départementale de l'Ardèche

III. OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 9 février 2021 en double exemplaire, est signé après lecture par la présidente et les membres de la commission.

Signatures

DE SOUSA Séverine
Présidente de la commission

Cécile COTTIER
Magistrate à la cour administrative
d'appel de Lyon

Frédéric CASTOLDI
Directeur général des services
du Centre de gestion de l'Isère